

AVIS DE COURSE
2019 1° Challenge des 100 ans de la Ville de Locmiquélic
du 27 janvier au 7 avril 2019

Emplacement : **Locmiquélic Port de Sainte Catherine**
Organisateur : **Club Nautique des Minahouet de Locmiquélic**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 la table et le règlement des courses HN/OSIRIS habitables 2019
- 1.5 Bateaux admis : Cette régata est ouverte aux bateaux dont les équipages sont constitués d'au moins 2 personnes.

2. PUBLICITE

Toute publicité et tout ce qui fait l'objet d'une publicité doivent satisfaire aux principes généralement acceptés de morale et d'éthique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A ou B ou C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5^e ou 4^e ou 3^e** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous les bateaux du système à handicap (HN Habitable).

3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire les samedis 19 et 26 janvier 2019 de 10h00 à 12h30 au CNML 40 rue du Gélin 56570 LOCMIQUELIC .

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile 2019 validée compétition,
- une autorisation parentale pour les mineurs

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 80 €uros et 50 €uros pour les membres du CNML.

Demi-tarif pour une 1^o inscription aux régates organisées par le CNML.

Réduction de 20% sur les frais d'inscription pour les concurrents qui étaient inscrits au challenge d'automne 2018.

5. PROGRAMME

5.1 **Jours de course** : Les dimanches 27 janvier, 10 février, 24 février, 10 mars, 24 mars et 7 avril 2019, briefing à 8h45, signal d'avertissement à 9h45.

5.2 **Convivialité** : Un repas sera servi au club, vers 13h15 à l'issue de la ou des courses du jour.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles les 19 et 26 janvier de 10h00 à 12h30 au Club Nautique des Minahouet (CNML) 40 rue du Gélin à Locmiquelic.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtiers ou construits

7.2 L'emplacement de la zone de course se situe dans les Courreaux de Groix et à proximité.

8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.

9. PLACE AU PORT

Renseignements à la capitainerie du port de Ste Catherine - Locmiquelic

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Il n'y aura pas de récompense financière. Les 3 premiers de chaque classe recevront des lots de la part des partenaires du CNML, tous les concurrents seront récompensés.

Remise des prix le samedi 13 avril 2019 à partir de 16h30.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez transmettre votre demande :

Par courrier : CNML 40 rue du Gélin 56570 LOCMIQUELIC

Par courriel : cnml.regates@gmail.com

Par téléphone : à Philippe Brivoal au 06 08 58 30 26